

CONTRAT DE RESERVATION POUR EMPLACEMENT CAMPING

Pour CARAVANE, TENTE, VAN, FOURGON et Cycliste

CAMPING LA SAFRIERE ★★★ à MORLAY
82 route départementale 140 - 80860 MORLAY-PONTHOILE Tél : 03 22 27 07 09
Chez Nathalie et François BIZET
camping-la-safriere@wanadoo.fr / www.campinglasafriere.com

Camping ouvert du 31 MARS au 31 Octobre 2023
Horaire du bureau : 9 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h 30 -

(Remplir 1 contrat par famille et par emplacement

A RETOURNER DANS LES 72 H(par courrier ou fax)sous risques d'annulation de l'option téléphonique ou e-mail

NOM..... Prénom.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....PAYS.....

Tel.....E.mail.....

Déclare avoir pris connaissance des tarifs ainsi que des conditions générales que j'accepte et m'engage à respecter.
Nous consulter par téléphone sur les disponibilités.

CARAVANE (___) TENTE (___) VAN (___) FOURGON (___) CYCLISTE (___)

Redevances à la nuitée, règlement la veille du départ. Arrivée de 15 h à 19 h 30 et départ avant midi)

Votre séjour : duau.....

Nombre d'adultes ; 6,50 €.....(___)

Nombre d'enfants moins de 7 ans ; 4 €.....(___)

Electricité en supplé : 7 €.....oui (___) non (___)

Emplacement ; 7 €.....(___)

Véhicule : 3 €.....(___)

(animal : 2 €oui (___) non (___)

(-10 % en basse saison sauf juillet/août, jours et week-ends fériés)

LISTE DE TOUS LES OCCUPANTS PRESENTS PENDANT LE SEJOUR

<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>DATE DE NAISSANCE</i>
1		
2		
3		
4		
5		

Ci-joint un acompte de 30 %€ **(à l'ordre de « SAS Camping La Safrière) ».**

Je m'engage à régler le solde demandées à l'arrivée avant mon installation
(Espèces, Chèques, Carte Bleue ou Chèques Vacances acceptés)

Fait à

Le

Signature

CONDITIONS GENERALES :

EMPLACEMENT pour TENTE , CARAVANE, VAN , FOURGON et CYCLISTE

PRESTATIONS ; Emplacement à la nuitée, week-end ou semaine voir plus à votre convenance
1 Emplacement ; limité à 1 véhicule avec 1 tente ou 1 caravane.

En cas d'annulation l'acompte sera conservé par le camping La Safrière ; si l'annulation est à moins de 30 jours la totalité du séjour est dû au propriétaire. Toute annulation doit être notifiée au propriétaire par lettre recommandée. Aucun acompte ne sera remboursé. En cas de séjour écourté, le prix correspondant au contrat signé est dû et reste acquis par le propriétaire.

Sauf cas de force majeure (décès, maladie grave) justifié par document officiel, l'acompte sera remboursé si l'emplacement a pu être reloué, déduction faite des frais d'annulation de 16 €. (Pensez aussi à prendre une assurance annulation).

Tout objet personnel oublié sur l'emplacement et ramené à l'accueil sera renvoyé sur demande (frais d'envoi facturé).

NON PRESENTATION : à la date et aux heures
convenues

Aucun remboursement ne sera accordé. Sans nouvelle de votre part, l'emplacement sera reloué aussitôt à d'autres personnes. Ne pas oublier de nous avertir en cas de retard.

ANIMAUX / Acceptés sous conditions (1 maximum par emplacement). Présentation du carnet de vaccinations à jour et chiens tenus en laisse. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ne sont pas acceptés. Aucun animal ne doit rester seul sur l'emplacement en cas d'absence des propriétaires.

INFRASTRUCTURES DE LOISIRS

Toutes les infrastructures de loisirs sont mises gratuitement à la disposition du client et de sa famille sauf le billard (1€) ; flipper (1€ou 2€) . Prêt de matériel (ballon, club de golf, raquettes ping-pong, jeux de boules avec caution de 10€).

REGLEMENT INTERIEUR

Tout résident s'engage à respecter et à faire respecter le règlement intérieur en vigueur affiché et disponible sur simple demande. Il devra être personnellement assuré avec sa famille (responsabilité civile).

CONDITIONS GENERALES

Tout locataire de résidence mobile déclare avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et les approuve.

LA DIRECTION : s'engage à maintenir les installations en bon état et à faire de son mieux pour vous assurer le meilleur séjour possible.

FAIT à **Le.....**

SIGNATURE :